

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Craon, le 1^{er} avril 2025

A Craon, l'ombrière photovoltaïque de stockage de l'hippodrome est inaugurée

Hippodrome de la Touche, le 1^{er} avril : l'association des courses de Craon-Mayenne, la Société Énergie Mayenne, Énergie Partagée et See You Sun se réjouissent d'inaugurer l'ombrière de stockage située sur l'hippodrome.

Les travaux de cette centrale solaire, d'une puissance de 288 kWc, sont terminés. L'ombrière photovoltaïque est donc prête à produire une électricité renouvelable correspondant à la consommation annuelle de 300 habitants (hors chauffage).

Retour sur cette belle réussite collective, citoyenne et territoriale.

1- Les caractéristiques de l'ombrière de l'hippodrome de Craon

Après les travaux de fondation réalisés par les entreprises Pigeon TP et Cocault Maçonnerie, la construction et la pose de la charpente et les travaux électriques réalisés par Okermad, la mise en service de cette ombrière photovoltaïque à l'hippodrome de Craon sera effective prochainement. Le montant d'investissement de ce projet s'élève à 365 000 €, financés par la Société Énergie Mayenne, See You Sun et Énergie Partagée ainsi que les 4 banques locales actionnaires de la SEM.

D'une puissance de 288 kWc (kilowatts crête) et d'une superficie de 1 305 m², cette ombrière photovoltaïque produira **313 000 kWh (kilowattheures) d'électricité renouvelable par an, soit la consommation électrique annuelle (hors chauffage) de 300 habitants.**

2- L'investissement citoyen en appui à un projet vertueux pour le climat et le territoire

Comme les autres projets portés par la Société Énergie Mayenne, la centrale solaire de l'hippodrome de Craon **est ouverte au financement citoyen**. En effet, les habitants de Craon, et les Mayennais en général, peuvent participer à cette transition énergétique et investir dans les centrales solaires en Mayenne, dont celles de leur commune. Ils peuvent alors **devenir sociétaire d'Enercoop Pays de la Loire et bénéficier d'une rémunération annuelle de 2,4% à 3% ou/et devenir actionnaire d'Énergie Partagée qui vise un objectif de rentabilité de 4% par an**. Les personnes souhaitant investir sont invitées à se rendre sur www.semenergie53.fr pour obtenir toutes les informations nécessaires à leur souscription.

Pour Erwan Boumard, directeur d'Énergie Partagée, « *Ce projet s'inscrit dans la dynamique de développement des énergies renouvelables citoyennes portée depuis 2010 par Énergie Partagée, qui fédère plus de 370 initiatives en France, dont plus de 180 sont co-financées par Énergie Partagée. Conçu pour favoriser la maîtrise locale de la production d'énergie, un tel projet citoyen bénéficie à son territoire d'implantation ainsi qu'aux acteurs locaux, par ses retombées économiques et son impact social.* »

A propos de Société Énergie Mayenne

Composée de 7 actionnaires dont Territoire d'énergie Mayenne, la société d'économie mixte Énergie Mayenne a pour vocation à accompagner et accélérer la transition énergétique du département. Elle permet d'associer des acteurs publics et privés pour développer des projets énergétiques sur le territoire, tout en garantissant la maîtrise de ces projets par les collectivités et leurs groupements. La SEM Énergie Mayenne considère également la préoccupation croissante de la société civile pour la production et la consommation d'énergies renouvelables à l'échelon local. C'est pourquoi, elle intègre nécessairement les citoyens dans les projets pour recueillir leur adhésion et leur implication à la transition énergétique menée.

3- Le financement du projet : une forte implication des banques locales

La Société Énergie Mayenne, Énergie Partagée et See You Sun construisent actuellement **40 ombrières dans le département** comme celle de Craon, pour **un investissement total de plus de 14 millions d'euros**. Dans ce cadre, les 4 banques locales actionnaires de la SEM (Crédit Mutuel Maine Anjou Basse Normandie, Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine, Caisse d'Épargne Bretagne-Pays de Loire, et la Banque Populaire Grand Ouest) ont accepté de financer ces investissements à hauteur de 80%.

4- La reconnaissance du Label Énergie Partagée pour une démarche citoyenne exemplaire

La centrale solaire en ombrière de l'hippodrome de Craon a obtenu le Label Énergie Partagée en raison de son approche exemplaire. Soutenu par l'Ademe, ce label distingue les démarches de développement d'énergie renouvelable particulièrement vertueuses pour les territoires. Il évalue les projets selon 15 critères détaillés répartis sur cinq axes essentiels : intérêt territorial, dynamique locale, finance éthique et citoyenne, gouvernance partagée, et écologie. (voir l'infographie des 5 axes du Label Énergie Partagée en annexe et en téléchargement)

Contacts presse

Société Énergie Mayenne :

Christophe Lemarié, directeur technique : 07.56.06.09.32 christophe.lemarie@te53.fr

Richard Chamaret, PDG : 06 05 44 35 48 richard.chamaret@te53.fr

Énergie Partagée :

Annabelle Ledoux, attachée de presse : 06 10 79 07 65, aled@lesgrandesidees.fr

Christina Mibanga Kabina, attachée de presse : 06 21 08 15 29, cmib@lesgrandesidees.fr

See You Sun :

François Guérin, Président : fguerin@seeyousun.fr

Lauriane Ghnassia, Responsable communication & marketing : 06 89 93 49 07 lghnassia@seeyousun.fr

A propos de

A propos de la Société Énergie Mayenne

Composée de 7 actionnaires, dont Territoire d'énergie Mayenne, la société d'économie mixte Énergie Mayenne a vocation à accélérer la transition énergétique du département. Elle développe des projets d'énergies renouvelables associant acteurs publics et privés, tout en impliquant les citoyens. La Société Énergie Mayenne ambitionne également de vendre localement l'énergie produite par ses centrales.

Plus d'informations sur www.semenergie53.fr

A propos d'Énergie Partagée

Mouvement national de l'énergie citoyenne, Énergie Partagée accompagne et finance les projets citoyens de production d'énergie renouvelable. Portés par des collectifs citoyens et des collectivités locales qui en maîtrisent la gouvernance, ils font bénéficier leur territoire des retombées économiques générées. Reconnue entreprise solidaire d'utilité sociale et labellisée Finansol, Énergie Partagée est aussi un outil d'investissement qui soutient les projets citoyens d'énergie renouvelable, en y investissant en fonds propres l'épargne de plus de 7 500 actionnaires citoyens. Depuis sa création en 2010, Énergie Partagée a engagé plus de 44 millions d'euros dans 161 projets, pour partie en développement ou en chantier. Lorsqu'ils seront tous en service, ils alimenteront plus de 650 000 personnes. Pour plus d'informations : <http://www.energie-partagee.org/>

A propos de Société Énergie Mayenne

Composée de 7 actionnaires dont Territoire d'énergie Mayenne, la société d'économie mixte Énergie Mayenne a pour vocation à accompagner et accélérer la transition énergétique du département. Elle permet d'associer des acteurs publics et privés pour développer des projets énergétiques sur le territoire, tout en garantissant la maîtrise de ces projets par les collectivités et leurs groupements. La SEM Énergie Mayenne considère également la préoccupation croissante de la société civile pour la production et la consommation d'énergies renouvelables à l'échelon local. C'est pourquoi, elle intègre nécessairement les citoyens dans les projets pour recueillir leur adhésion et leur implication à la transition énergétique menée.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

A propos de See you Sun

SeeYouSun est Créateurs de Systèmes Solaires à l'échelle du territoire et développe des solutions solaires partagées pour les collectivités et les entreprises. SeeYouSun est un système solaire à part entière, le cœur d'une galaxie.

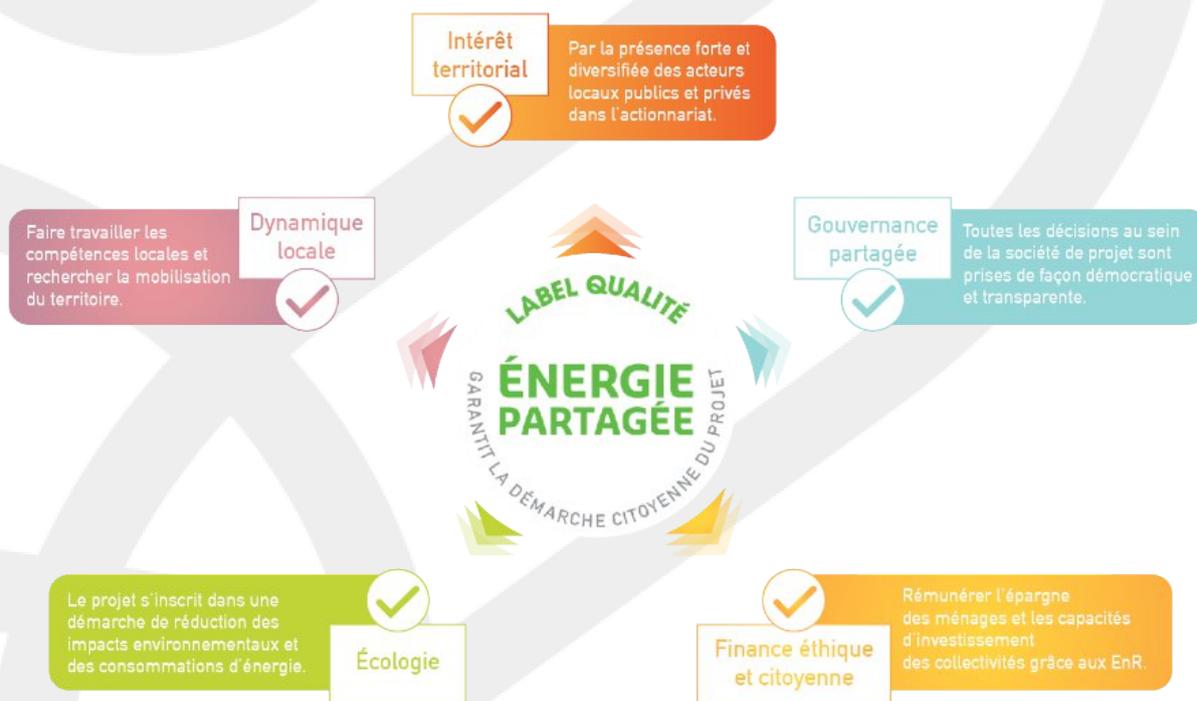
SeeYouSun accompagne ses projets de services et produits complémentaires sur 3 thématiques : Stationnement & mobilités, Sport & Loisirs et Bâtiments. SeeYouSun a développé un parc installé de 800 centrales pour une puissance de 200MWc. La promesse de SeeYouSun est de partager l'énergie positive.

Grâce à qui ? Au soleil ! Grâce à quoi ? Au solaire !

Contact: contact@seeyousun.fr

www.seeyousun.fr

Annexe - Infographie des 5 axes du Label Énergie Partagée



A propos de Société Énergie Mayenne

Composée de 7 actionnaires dont Territoire d'énergie Mayenne, la société d'économie mixte Énergie Mayenne a pour vocation à accompagner et accélérer la transition énergétique du département. Elle permet d'associer des acteurs publics et privés pour développer des projets énergétiques sur le territoire, tout en garantissant la maîtrise de ces projets par les collectivités et leurs groupements. La SEM Énergie Mayenne considère également la préoccupation croissante de la société civile pour la production et la consommation d'énergies renouvelables à l'échelon local. C'est pourquoi, elle intègre nécessairement les citoyens dans les projets pour recueillir leur adhésion et leur implication à la transition énergétique menée.